

N°DBCA-2023-082

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
5
- Votants :
5



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 04 décembre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 17 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Préserver, optimiser et adapter la RH	

*

* *

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- la délibération du Conseil d'administration n°2021-CA-30 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

*

* *

Tableau n°1 : effectifs au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2024

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** :
 - par délibération n° DCA-2022-062 : création de 15 postes de caporaux et un poste de capitaine (emploi support) au 1^{er} janvier 2024 ;
 - par délibération n°DCA-2023-028 : création de 10 postes au centre d'incendie et de secours de Dieppe dans le cadre de la convention de partenariat entre le SDIS 76 et EDF au 1^{er} janvier 2024 ;
 - par délibération n°DCA-2023-060 : création d'un poste d'agent d'entretien au 1^{er} janvier 2024.
- **Suppression** : néant

II – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

Pour faire face à l'absence d'un agent en disponibilité de courte durée, le poste suivant pourra être tenu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique :

- Agent de maintenance immobilière polyvalent, adjoint technique à agent de maîtrise principal au sein du groupement Immobilier.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20231204-DBCA-2023-082-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2023

Affichage : 07/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 05/12/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER